

CROTTET Actuel

Juillet 2023

www.crottet.fr

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Que le temps passe vite ! Nous sommes déjà à plus de mi-mandat. C'est le moment de faire un premier bilan de ce que nous avons réalisé et de ce qu'il nous reste à faire pour tenir nos engagements de campagne.

Tout d'abord, **au niveau scolaire, jeunesse et sport**, nous avons immédiatement baissé le prix de la cantine, créé un espace sportif et de détente.

Nous sommes en cours de réalisation de la nouvelle cantine/garderie. Les travaux ont commencé le 22 mai 2023 pour une durée de 13 mois. Cette grande opération est réalisée avec les aides de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes. Rendez-vous est pris pour une ouverture à la rentrée de septembre 2024. Aujourd'hui plus de 150 enfants déjeunent à la cantine chaque jour. Cette nouvelle construction était une vraie nécessité et rendra à la salle des fêtes sa vocation première.

Au niveau Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est entré en vigueur (opposable) depuis le 8 juin : il régit maintenant toutes nos actions de constructibilité dans notre village et les zones d'aménagements économiques.

Au niveau routier, le reconditionnement de la « Montée des Abîmes » est réalisé. Après les diverses prises d'informations avec notre radar pédagogique sur les **CD 51c (Chavannes), CD 28 (Montée de Bâgé)** et **CD 933 (Route entre Crottet et Replonges)**, nous travaillons à leur mise en sécurité avec le Département : allongement du 50 km/h, réalisations de nouveaux plateaux surélevés et de nouvelles chicanes. Pour autant que les dispositifs d'aide soient maintenus, ces 3 chantiers devraient être programmés d'ici la fin de notre mandat et, comme nous l'avons fait pour la « Montée des Abîmes », nous proposerons en temps et heure des réunions publiques pour les habitants des quartiers concernés avec présentation des avant-projets détaillés. Nous continuons par ailleurs à installer divers éléments de sécurisation pour notre village : miroirs, stops, balises de sécurité et retraçages urbains.

Face aux enjeux du réchauffement climatique dont les effets sont hélas chaque jour plus visibles, nous travaillons ardemment pour réduire nos consommations d'énergie : passage en leds de l'éclairage public et des lumières de nos bâtiments communaux, amélioration des diverses isolations de l'école communale pour toutes les parties anciennes car divers locaux datent des années 70, 80... Sur la partie cuisine de notre future cantine/garderie seront installés des panneaux photovoltaïques qui produiront de l'électricité à destination de tous nos bâtiments (mairie, salle des fêtes, cantine, garderie...).

Quant aux autres domaines que sont **la culture, la vie associative et le cadre de vie** qui sont fondamentaux pour le bien-vivre dans une commune, ils sont portés et développés avec la même vigueur par le conseil municipal : ce sont les diverses réunions avec nos anciens, avec les nouveaux



arrivants, nos commémorations mettant toujours en exergue le devoir de mémoire. Ce sont aussi le balisage des divers bâtiments, monuments et points particuliers de la Commune, la lecture, le théâtre, sans oublier la mise à jour régulière du site informatique communal et les informations régulières via la messagerie et PanneauPocket.

Voilà en quelques mots ce à quoi travaillent votre Maire et tout le conseil municipal. Il nous reste donc bien du travail pour cette 2ème partie de mandature avec toujours à l'esprit de ne pas augmenter les impôts malgré toutes les vicissitudes qui sont déjà apparues depuis les 3 années passées et qui ne manqueront pas de se produire dans l'avenir.

Nous restons toutefois optimistes pour notre beau village et croyez que nous sommes au travail pour une bonne et saine efficacité de notre action publique.

Je vous souhaite un bon et bel été et vous dis à très bientôt.

Très cordialement.

Votre Maire.

Jean-Philippe LHÔTELAIS

LE CCAS

(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

PREMIER MAILLON DE L'AIDE SOCIALE



À celles et ceux qui seraient en difficulté suite à une perte d'emploi, un problème de santé, l'avancée en âge..., la municipalité souhaite rappeler que le CCAS, établissement public communal, a pour mission de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Il peut parfois apporter un soutien matériel d'urgence, **mais le CCAS est surtout le premier maillon d'une chaîne vers l'accès aux aides légales et à la solidarité.** Bien des dispositifs existent, encore faut-il les connaître.

Écouter, conseiller et orienter vers les structures compétentes (Cantonaide, Vestiboutique, France Services...), tel est le cadre de l'action du CCAS. Vous êtes en situation délicate, sans appui familial ou amical de proximité susceptible de vous assister, **ne restez pas seul(e) face à vos difficultés.** Prenez contact avec la Mairie au 03 85 31 54 87.

Le CCAS est aussi un facilitateur.

- **Facilitateur de retrouvailles pour nos aînés de 75 ans et plus** lors du traditionnel repas des Têtes Blanches. Cette année, il se tiendra le samedi 7 octobre à la salle des fêtes. Une invitation sera naturellement adressée en temps et heure aux personnes.
- **Facilitateur d'apprentissage pour une meilleure utilisation des outils numériques.** En partenariat avec l'ADAPA, huit personnes de 60 ans et plus ont bénéficié d'une formation sur smartphone (4 séances de 1h30). Nous envisageons de proposer une nouvelle session à l'automne, spécifiquement dédiée à l'utilisation d'une tablette.

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE COMMUNALE

Corinne SIBELLAS



Si vous ne vous êtes pas encore rendu(e) à la mairie depuis le début de l'année, vous ne connaissez pas notre nouvelle secrétaire : **Corinne SIBELLAS.** Elle a pris ses fonctions le 2 janvier dernier en remplacement d'Amélie COULON qui, après quelque 5 années passées à la mairie de Crottet, a décidé de voguer vers d'autres horizons professionnels. Nous la remercions chaleureusement pour le travail accompli.

Forte d'une solide expérience dans les affaires d'une commune, Corinne a servi pendant plus de 20 ans la mairie de Manziat pour l'accueil, l'urbanisme, les associations... Après 3 semaines passées en binôme avec Amélie pour s'imprégner des dossiers et des méthodes, Corinne est devenue votre première interlocutrice lors de vos déplacements en mairie et se fait un plaisir de vous accueillir et de traiter vos demandes.

Quentin GIRODON



Quentin GIRODON a remplacé Jean-Paul BADOUX parti en retraite après 16 ans de bons et loyaux services.

Il est embauché comme agent technique polyvalent. Il est originaire de notre belle commune et tout jeune. Il est né en juillet 1991.

Plombier de formation, il a aussi œuvré dans différents domaines liés à la préparation de commandes et à la vente.

Nous lui souhaitons bienvenue et bon courage, car du courage il en faut quand on connaît tout le travail de polyvalence qu'il y a à réaliser dans nos communes rurales.

UNE ARRIVÉE AU CONSEIL MUNICIPAL

Thierry LIOCHON

Concilier vie professionnelle, vie de famille, vie personnelle et exercice d'un mandat de conseiller municipal peut être trop prenant, surtout lorsque l'on connaît la complexité avérée du cadre législatif et réglementaire dans lequel évoluent un maire et son conseil municipal... Parfois, et malgré tout l'attachement porté à une équipe et aux projets qu'elle porte, c'est à regret qu'il faut partir.

C'est ainsi qu'après trois ans passés au service de la communauté, en particulier au sein des commissions « Environnement – Cadre de Vie » et « Affaires Culturelles – Vie Associative », **Emmanuelle MIDAVAINÉ a démissionné.** Nous lui adressons tous nos remerciements amicaux pour sa participation aux affaires de la commune.



En date du 27 janvier 2023, **Thierry LIOCHON**, en 17ème position sur la liste « Vivre et Avancer Ensemble », professeur de français, **résidant 245 rue du Pré Neuf, lui succède** au sein du conseil municipal.



NOS DÉCHETS ET LE SMIDOM

À VENIR

1 Premier rappel pour éviter bien des désagréments (surtout en été...)

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la collecte en porte-à-porte de notre poubelle contenant nos Ordures Ménagères Résiduelles, c'est-à-dire les déchets qui restent après tous les tris qui nous conduisent soit à la déchèterie, soit sur les Points d'Apport Volontaire, s'effectue une semaine sur deux, les jeudis des semaines paires.

Le calendrier des collectes 2023 est disponible sur le site de la mairie et le site du SMIDOM. Vous pouvez aussi le demander à la mairie.

Vous avez le calendrier, mais vous ne le consultez pas... **Vous avez un téléphone portable, alors rien n'est perdu.** Il vous suffit de contacter le SMIDOM, soit par téléphone au 04.74.04.94.69, soit par courriel à l'adresse contact@smidom.org pour demander qu'un SMS vous soit adressé le mercredi précédent le jour de la collecte. **Attention : un seul SMS par foyer.**

2 Deuxième rappel essentiel pour réduire le volume de nos Ordures Ménagères Résiduelles, c'est-à-dire celles qui ne peuvent pas être recyclées

Depuis le 1^{er} février 2022, les emballages ménagers sont tous réunis pour recyclage dans la colonne jaune des Points d'Apport Volontaire. **Mais aujourd'hui environ 30 % du volume des colonnes jaunes ne devraient pas s'y trouver, souvent par mégarde, mais aussi parfois intentionnellement (sans doute pour limiter le nombre de levées en porte-à-porte...).**

N'hésitez pas à reprendre l'affichette diffusée par le SMIDOM ou à consulter le site du SMIDOM pour nous assurer de la qualité de nos tris. C'est fondamental. Le coût des erreurs de tri s'élève pour 2022 à 218 000 €.

Mettez-nous dans le jaune et surtout ne nous lavez pas !

(Nous sommes systématiquement lavés lors des tris qui vont suivre dans le cycle de recyclage)

Bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, y compris capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café..., cartonnets, briques alimentaires, pots de yaourt ou fromage blanc, gourdes de compote, sachets et films plastique, barquettes en plastique, en polystyrène, en métal, papiers alimentaires d'emballage.

Attention : les gros cartons bruns vont à la déchèterie.

3

Nouvelle étape pour réduire le volume des déchets dans nos poubelles et surtout pour valoriser nos biodéchets à la source et ainsi rendre à la nature ce qu'elle nous donne.

C'est pour le 1^{er} janvier 2024 et c'est le tri à la source des biodéchets, une disposition de la loi du 10 février 2020, dite loi anti-gaspillage.

Chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier et valoriser ses déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables. Pour être prêt à temps, chacun sait qu'il faut anticiper.

C'est tout le sens de la campagne lancée par le SMIDOM : « **2023, l'année du compostage** ». Il propose des composteurs en bois d'une contenance de 400 litres au prix subventionné de 30,00 € pour le premier, puis au prix de 60,00 € pour le deuxième.

Vous êtes d'ores et déjà très nombreux à avoir récupéré votre composteur lors de la venue du SMIDOM à Crottet le 17 mai dernier dans la cour du local technique municipal : **93 composteurs ont été distribués !** Ce fut aussi l'occasion de bénéficier d'une initiation au compostage.



Vous n'étiez pas présent et vous avez besoin d'un composteur ? Tout reste possible : prenez contact avec le SMIDOM et, si vous êtes intéressé par le compostage partagé, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie ou du SMIDOM.

Les biodéchets, c'est quoi ?

► Les déchets alimentaires

Déchets de cuisine tels que les restes de repas ou de préparation de repas, ou encore les produits périmés non consommés

► Les autres déchets naturels biodégradables

Déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, aussi appelés « déchets verts », tels que les tontes de pelouse et fauchage, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore les déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies

LES POMPIERS DE CROTTET

Notre Centre d'Intervention de Premier Niveau (CPINI) devient le **Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS)**. C'est désormais la nouvelle appellation.

Deux de nos jeunes pompiers, **Jules BELICARD** et **Yanis ARTERO**, se sont particulièrement illustrés à l'occasion du parcours sportif inter-centres organisé chez nos voisins de Cormoranche le samedi 15 avril et qui a réuni quelques 60 compétiteurs venus d'une douzaine de centres.

Jules a terminé premier dans la catégorie JUNIORS et Yanis a terminé second dans la catégorie CADETS. C'est une très belle performance que nous tenons à souligner. Nous leur adressons nos très chaleureux remerciements. Ils portent haut les couleurs de notre commune et leur

double appartenance au SLIS de Crottet et au SDIS de Pont-de-Veyle (Service Départemental d'Incendie et de Secours) traduit la force de leur engagement.

Bienvenue aussi à deux nouvelles recrues au sein de notre SLIS : **Maeva PLASSARD** et **Alperen AYKAC** qui habitent dans le cœur du village.

Tous deux étaient déjà présents avec leurs collègues lors de notre dernière cérémonie de commémoration du 08 mai 1945.

À noter que notre SLIS continue de recruter et bien sûr toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la Mairie ou avec notre Chef de Centre, **Emmanuel DAIM**.



NOS COMPAGNONS, LES CHIENS

L'attachement de bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens pour les chiens est une évidence et c'est bien normal. Le chien incarne toutes les valeurs que l'homme projette sur lui : le courage, la loyauté et la fidélité. Mais force est de constater que certains propriétaires méconnaissent la législation qui fixe leurs obligations pour préserver le bien-vivre ensemble, en particulier :

■ La divagation des chiens est interdite

Le chien qui déambule seul sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui constitue un danger : il risque de provoquer un accident de la circulation, il peut mordre, en particulier un enfant. Cela justifie que la loi interdise la divagation des chiens. Est considéré en état de divagation le chien qui n'est plus sous la surveillance de son maître, ou à plus de 100 mètres de celui-ci. Les chiens en action de chasse sont exclus de cette définition.

Il est de la responsabilité du maire, au titre du maintien de la sécurité publique, de placer le chien qui divague dans un lieu de dépôt adapté. Les frais que cela engendre pour la commune (prise en charge, enregistrement, alimentation, surveillance, nettoyage...) **sont à la charge du détenteur du chien : 70 € pour le premier jour, 10 € par jour pour les jours suivants ; toute journée entamée est due en entier.**

■ Tout chien doit être identifié

Essentiellement pour le protéger, **la loi oblige l'identification de tout chien âgé de plus de 4 mois**. L'identification est alors réalisée par un vétérinaire, soit par tatouage, soit par pose d'une puce électronique. Le chien est ainsi enregistré dans un fichier central, placé sous la responsabilité du ministère de l'agriculture.

N'oublions pas que selon le code civil : *«Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé»*. Nous sommes donc pleinement responsables des agissements de nos chiens et de leurs conséquences.



Qui dit chien dit aboiement...

Et c'est bien normal puisque l'aboiement est le moyen de communication du chien avec ses congénères et les humains.

Mais qui dit trop d'aboiements, trop de gémissements, trop de hurlements dit atteinte à la tranquillité du voisinage...

C'est une réalité dans bien des quartiers !

Bien sûr il n'est pas possible de faire cesser totalement les aboiements, mais selon les spécialistes il est possible d'en diminuer la fréquence et l'intensité :

- Tout d'abord identifier la situation d'apparition des aboiements, puis reconditionner le chien ;
- Avoir recours à des colliers d'éducation et autres...

Rappelons-nous que c'est une nuisance qui peut être punie devant les juridictions civiles et pénales.

Faisons tout pour ne pas en arriver là.

Un lieu de dépôt plus adapté...

Le rappel à la loi devrait logiquement conduire à une diminution du nombre d'interventions pour l'accueil de chiens en état de divagation, c'est du moins ce que nous croyons.

Nous restons néanmoins soucieux du bien-être animal et nous avons écouté vos remarques ! C'est pourquoi en mars dernier nous avons déplacé l'abri à l'arrière des locaux municipaux pour ne plus exposer les chiens à un trop fort ensoleillement et ainsi éviter les coups de chaleur très dangereux pour nos amis à quatre pattes (ils ne peuvent pas compter sur leur sueur pour se rafraîchir...). Cet abri est équipé d'une niche et nous disposons d'une gamme de croquettes suffisante pour couvrir leurs besoins en fonction de leur taille.